

Non-opposition à une concentration notifiée

23/0020 C – Prise de contrôle conjoint par le groupe Louis Wane aux côtés du groupe Hilton de la SAS Moorea Lagoon Resort exploitant l'hôtel sous enseigne Hilton Moorea Lagoon Resort & Spa

Par décision n° 2023-CC-04 du 2 novembre 2023, l'Autorité polynésienne de la concurrence a autorisé la concentration notifiée susmentionnée conformément à l'article LP. 310-5 III du code de la concurrence.

Le texte intégral de la décision sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il pourrait contenir. Il pourra être consulté au journal officiel de la Polynésie française.

La publication de la décision au JOPF fera courir le délai de recours des tiers le cas échéant.